



EQUIPE SUR LA COMMUNICATION
COALITION POUR LA COUR PENALE INTERNATIONALE (CCPI)

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS¹
A LA SEPTIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES
14 - 22 NOVEMBRE 2008, LA HAYE

6 NOVEMBRE 2008

I. SEPTIÈME SESSION DE L'AEP : CONTINUER L'ENGAGEMENT

1. Depuis la dernière session de l'Assemblée, le travail de la Cour a continué à grandir et le **besoin pour la Cour d'informer sur ses activités et d'engager les populations locales reste essentiel.**²
2. L'Assemblée des Etats parties a joué un rôle essentiel dans son soutien au travail de sensibilisation³ : (1) en reconnaissant que la sensibilisation est un élément clé pour le succès de l'accomplissement des missions de la Cour⁴, (2) en encourageant la Cour à préparer et présenter un Plan stratégique d'information et de sensibilisation (« la Stratégie ») en consultation avec les Etats parties⁵ ; (3) en encourageant la Cour à intensifier ses efforts de sensibilisation et de communication⁶ ; (4) en fournissant des ressources adéquates au Budget de la Cour.
3. En 2008, la septième Assemblée des Etats parties, a l'occasion d'**approfondir la stratégie de sensibilisation et sa mise en oeuvre**, étant informée des résultats du travail de sensibilisation et de communication de la Cour dont les ressources ont augmentées de 2006 à 2008; **de réaffirmer l'importance de la sensibilisation et de la communication à travers le Débat général et dans la résolution omnibus**; et de **montrer son engagement dans la sensibilisation et la communication en continuant de les soutenir financièrement.**

¹ Ce document a été préparé par les membres de l'équipe sur la communication de la CCPI et ne représente pas les vues de toutes les organisations/membres de la Coalition pour la CCPI. Le travail de l'équipe reflète les positions des membres de la Coalition les plus actifs sur ces questions particulières ; cependant leur travail ne peut pas être interprété comme représentant les vues de toutes les organisations/membres de la CCPI. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter la Responsable de l'équipe sur la communication, Alison Smith, Conseillère juridique pour l'organisation 'No Peace Without Justice', à asmith@npwj.org.

² Les ONG sur le terrain dans les situations faisant l'objet d'enquêtes par la Cour ont souligné qu'il y a un besoin crucial que le travail et les fonctions de la Cour soient mieux compris. Cela est particulièrement important pour les individus qui ne connaissent pas leurs droits procéduraux en tant que victimes, concernant la protection, la représentation légale et/ou les réparations.

³ Dans ce document, "communication" ou "information publique" fait référence à l'information aux gouvernements, média et le public en général ; "sensibilisation" fait référence à l'information ciblée et à l'interaction avec les victimes et les communautés locales affectées par le travail de la CPI; et "relations extérieures" traite du besoin d'améliorer les relations entre la Cour et les autres acteurs, tels que les Etats parties, les Etats non parties, les ONG et autres.

⁴ Audit externe, audit interne, budget-programme pour 2007 et documents qui s'y rapportent, ICC-ASP/5/32, 1^{er} décembre 2006, paragraphe 28.

⁵ Plan stratégique de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/5/12, 29 septembre 2006

⁶ Renforcer la Cour pénale internationale et l'Assemblée des Etats parties, Résolution ICC-ASP/6/Res.2, 14 décembre 2007, paragraphe 20.

II. CONTEXTE DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION

1. Le travail de la CPI sur la sensibilisation et la communication est une **fonction non-judiciaire** cruciale de la Cour. Elle est vitale pour que les enquêtes soient menées avec succès sur le terrain, en créant des conditions favorables à la coopération avec la Cour et en évitant ou enrayant la diffusion de désinformation; en assurant la participation et la représentation légale des victimes dans la procédure; en expliquant les droits liés au procès équitable; en facilitant la réparation pour les communautés affectées ; et en créant un environnement propice et de soutien dans les autres juridictions.
2. La sensibilisation, en tant que composante des activités de Communication de la Cour, doit être effectuée sur la base d'une **stratégie cohérente**, c à d. le Plan stratégique pour la sensibilisation, qui devrait être **régulièrement réexaminé et révisé** en particulier en consultation avec les acteurs locaux et autres et à la lumière de la stratégie de communication générale de la Cour.
3. La Cour opère dans **des situations complexes**, ce qui inclut d'aborder le sentiment que la Cour ne cible que de manière injuste l'Afrique dans ses enquêtes. Alors que la nature des crimes relevant de la compétence de la Cour signifie que les situations dans lesquelles la Cour travaille seront toujours difficiles, ceci reste toutefois un facteur à prendre en considération lors de l'examen du travail et de la stratégie de sensibilisation de la Cour.

III. BRÈVE ÉVALUATION DE L'ÉTAT ACTUEL DE LA SENSIBILISATION DE LA CPI

L'Équipe sur la Communication se félicite des efforts de la Cour pour mettre en œuvre sa stratégie de sensibilisation et note, notamment, pour l'année 2008, les progrès suivants :

1. La Cour continue de s'adresser directement aux communautés affectées, en mettant à profit ses précédents travaux, y compris en augmentant la portée de la sensibilisation en RDC; en intensifiant la sensibilisation de base en Ouganda du Nord; en entreprenant un travail de sensibilisation de la diaspora soudanaise; et en débutant le travail de sensibilisation en République centrafricaine⁷.
2. La Cour a continué à développer ses instruments de sensibilisation, notamment le matériel audiovisuel pour les procès et procédures à venir, qui ont fourni un outil utile en vue d'engager les communautés locales en RDC et en RCA.
3. L'Équipe se félicite que la Cour poursuive ses efforts pour améliorer la qualité des informations sur ses activités de sensibilisation, par le biais d'une nouvelle page sur le site web de la CPI, de communiqués de presse, l'inclusion d'informations dans les lettres d'information de la Cour et par des rencontres avec les diplomates et des réunions régulières avec les ONGs.
4. La Cour est en train de mettre au point une méthodologie d'évaluation et une liste d'indicateurs pertinents pour mesurer son efficacité. Pour gérer les informations collectées par l'outil d'évaluation, l'Unité de sensibilisation teste une base de données sur web qui devrait améliorer de façon significative la collecte de données et la capacité de l'Unité à rapporter les informations.

⁷ Voir le prochain rapport des activités de sensibilisation de la Cour, qui sera distribué lors de l'AEP, pour un rapport complet du travail de la Cour dans ce domaine en 2008.

IV. PROBLÈMES CLÉS

L'Equipe sur la communication souhaite contribuer à l'approfondissement du travail de sensibilisation de la Cour en mettant l'accent sur les problèmes clés suivants pour considération en 2009 :

1. Pour des raisons de confidentialité, les activités de sensibilisation en relation avec l'enquête au Soudan continuent à être perçue comme infime en 2008. Bien que la Cour reconnaisse les circonstances difficiles et les efforts mis en œuvre pour entreprendre des activités de sensibilisation à un niveau plus lointain, il y a un manque d'information critique au Soudan. Aussi, l'Equipe exhorte la Cour à augmenter ses efforts de sensibilisation vis-à-vis du Soudan et encourage la Cour, à cet égard, à continuer de chercher des solutions innovantes.
2. Bien que la Cour ait ouvert un Bureau extérieur à Bangui, en RCA, en octobre 2007, et qu'elle ait commencé à organiser des activités de sensibilisation minimale sur place, l'Equipe s'inquiète que, 18 mois après l'ouverture de l'enquête et presque six mois après que le premier mandat d'arrêt ait été délivré, toute l'équipe de terrain n'ait pas encore été recrutée. Cela a un impact négatif sur la capacité de la Cour à mener la totalité de ses activités de sensibilisation en RCA et le fossé de la désinformation continue de se creuser. L'Equipe exhorte la Cour à recruter prioritairement du personnel pour les postes de terrain vacants et à entreprendre toutes ses activités de sensibilisation en RCA dès que possible, en tenant compte, en particulier, de la possibilité d'une confirmation des charges à l'audience qui doit se tenir avant la fin de l'année 2008.
3. À la sixième session de l'AEP, l'Equipe a suggéré de reporter à la septième session l'examen et la révision complète de la stratégie et des activités de sensibilisation de la Cour, pour permettre à la Cour de mener ses activités de sensibilisation pendant une année complète, avec l'augmentation des ressources allouées pour 2007. L'Equipe recommande que l'AEP **demande un examen complet du Plan stratégique de sensibilisation**, basé sur les expériences de la Cour, en consultation avec, en particulier, les groupes cibles et les acteurs locaux, et de réfléchir, entre autres, au meilleur emplacement pour l'Unité de sensibilisation pour que la Cour soit à proximité des groupes cibles pour son travail de sensibilisation. Les révisions du Plan stratégique de sensibilisation devraient également prendre en compte les nouvelles difficultés auxquelles la Cour a fait face entre temps tels que le sentiment de plus en plus vif que la Cour est anti-africaine, et l'interaction nécessaire entre les fonctions de sensibilisation et d'information publique.
4. L'Equipe est déçue par la recommandation du Comité du budget et des finances de ne pas accepter le poste de **producteur audiovisuel de niveau P2** demandé. L'efficacité de ces matériaux dépend du fait qu'il y ait suffisamment de personnel de terrain pour utiliser ces matériaux de manière efficace. Par conséquent, l'Equipe s'oppose à ce qu'il y ait un redéploiement des ressources au sein de la la Section de l'information et de la documentation (SID) aux dépens de ressources nécessaires au personnel des Bureaux extérieurs de la Cour ou de toutes autres ressources-clés pour la sensibilisation⁸.

⁸ Voir aussi le document sur le Budget et les finances de l'Equipe de la CCPI sur le budget et les finances, ASP 2008, sur cette question

L'Equipe sur la communication recommande pour la septième session de l'AEP que les Etats parties :

1. Continuent à **souligner la priorité de la sensibilisation** dans les déclarations officielles lors du **débat général** et dans d'autres cadres appropriés, dont la **résolution omnibus** ;
2. Saisissent l'occasion de **partager leurs points de vue sur la sensibilisation avec la Cour** pendant l'AEP, en particulier en participant activement à la rencontre informelle sur la sensibilisation ;
3. Encouragent la Cour à **recruter du personnel pour les postes de terrain** qui sont vacants et ce de manière urgente, en particulier en RCA ;
4. Demandent au Greffe de **financer le poste supplémentaire de producteur audiovisuel** demandé par la SID, en redéployant les ressources disponibles qui ne sont pas réservées au terrain vers la SID ou en redistribuant d'autres ressources du Greffe à la SID, tout en informant le Comité et l'Assemblée de telles redistributions.
5. Encouragent la Cour à **intensifier ses efforts de sensibilisation** dans les pays où la sensibilisation réalisée jusque-là a été minimale, en particulier en RCA et au Soudan.
6. Encouragent la Cour à continuer de **réviser sa stratégie de sensibilisation** en se fondant sur son expérience à ce jour, et en particulier sur son travail avec des ressources accrues depuis 2006, et à placer cette stratégie dans le contexte d'une **stratégie d'information publique** plus large pour la Cour dans son ensemble.